



Assemblée générale

Soixante-dixième session

117^e séance plénière

Mardi 13 septembre 2016, à 11 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

La séance est ouverte à 11 h 5.

Point 120 de l'ordre du jour (suite)

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/70/1003)

Projet de résolution (A/70/1003, paragraphe 67)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a examiné les points 119 et 120 de l'ordre du jour dans le cadre d'un débat conjoint à sa 45^e séance plénière, le 3 novembre 2015.

Il est tout à fait opportun que le dernier projet de résolution qui sera examiné par l'Assemblée générale à la présente session porte sur la poursuite de la revitalisation des travaux de l'Assemblée. Je félicite les membres du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale de nous avoir fourni une fois encore un projet de résolution historique. Je tiens en particulier à adresser mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak, de la Croatie, et à, Ambassadeur Wilfried Emvula, de la Namibie, présidents du Groupe de travail spécial, pour leur conduite avisée des discussions et des négociations complexes du Groupe de travail.

Le projet de résolution contient plusieurs réformes historiques qui permettront de poursuivre la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale alors

que nous entrons dans sa huitième décennie. Il souligne la nécessité cruciale de renforcer plus avant le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale et d'améliorer ses méthodes de travail. Au cours de ce qui a déjà été une année décisive s'agissant du processus de désignation du prochain administrateur en chef de l'Organisation, le projet de résolution se penche également sur la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général et des autres chefs de secrétariat.

Toutefois, c'est sur le plan de la transparence et de la responsabilité du Président de l'Assemblée générale et du Bureau du Président que le projet de résolution de cette année se distingue tout particulièrement. Depuis le début de mon mandat en tant que Président, j'ai accordé la plus haute priorité à cette question, surtout en ce qui concerne la manière dont les membres de mon bureau et moi-même nous sommes acquittés de nos responsabilités.

J'accueille avec une profonde gratitude envers les États Membres et avec une vive satisfaction les mesures que propose ce projet de résolution en vue de renforcer le Bureau du Président. Plus particulièrement, il inclut une prestation de serment que, j'en suis certain, mon successeur a hâte de prononcer tout à l'heure, ainsi qu'un code de conduite qui s'appliquera également aux membres du personnel du Bureau. Le texte contient par ailleurs un certain nombre d'autres mesures qui constituent un ensemble substantiel d'initiatives visant à renforcer l'intégrité du Bureau du Président et, par extension, l'intégrité et la légitimité de l'Assemblée

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-28504(F)



Document adapté

Merci de recycler



générale et de l'ONU elle-même. Ces mesures englobent la tenue obligatoire de registres, des exigences en matière de transparence financière, la vérification des contributions au Fonds d'affectation et des séances d'orientation à l'intention du personnel qui intègre le Bureau du Président.

Ce projet de résolution est un autre exemple d'action efficace, opportune et décisive de la part de l'Assemblée générale. Alors que mon mandat de Président touche rapidement à sa fin, je reste profondément optimiste s'agissant de ce que l'ONU peut réaliser lorsque nous travaillons de concert. Plus particulièrement, je suis optimiste quant au fait que l'Assemblée générale – principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU – continue de renforcer sa capacité à lutter efficacement contre les nombreux problèmes mondiaux dans les domaines de la paix, des droits de l'homme et du développement durable.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution qui figure au paragraphe 67 du rapport du Groupe de travail spécial.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Abelian (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Le présent état des incidences financières est présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. En adoptant le projet de résolution qui figure au paragraphe 67 du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/70/1003), intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », l'Assemblée générale, en vertu du paragraphe 64 du projet de résolution, prierait le Secrétaire général

« de lui proposer, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, une révision des ressources allouées au Bureau de son président selon les procédures existantes, compte tenu des recommandations figurant dans le rapport de l'Équipe du Secrétaire général sur le fonctionnement du Bureau de son président et, à cet égard, attend avec intérêt d'examiner ces propositions durant la partie principale de sa soixante-douzième session ».

Les recommandations qui figurent au paragraphe 68 k) du rapport de l'Équipe spéciale du Secrétaire général sur le fonctionnement du Bureau du Président de l'Assemblée générale stipulent que

« [l]e Secrétaire général devrait envisager de proposer la création d'un poste P-5 supplémentaire au sein du Bureau, lequel pourrait être pourvu pour une durée de cinq ans maximum. Le titulaire de ce poste serait chargé de gérer la continuité et le transfert des connaissances entre les présidents et les sessions. Il contribuerait également à l'établissement du rapport de fin de mandat du Président ainsi qu'à la transmission des informations lors de la passation de pouvoirs ».

À l'alinéa n), le rapport stipule que

« [l]e Secrétaire général devrait proposer, pour permettre aux nouveaux présidents de tirer le meilleur parti de la période de transition, que le budget-programme prévoit des ressources destinées à financer les coûts liés à la transition et au chevauchement des équipes pendant les trois mois que dure la transition ».

Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution qui figure au paragraphe 67 du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, cela aura les incidences suivantes sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 : 275 200 dollars pour la création d'un poste P-5 supplémentaire, comme recommandé au paragraphe 68 k) du document A/70/783, sur la base du taux de vacance de 50 %; et 178 800 dollars au titre d'une assistance temporaire durant la période de chevauchement annuelle d'un mois pour les quatre postes suivants : deux D-2, un D-1 et un P-5 pour couvrir les coûts liés au chevauchement et au transfert entre les présidents sortants et entrants de l'Assemblée générale.

En conséquence, l'adoption du projet de résolution figurant au paragraphe 67 du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale nécessiterait l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'environ 454 000 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019. Ces demandes de crédits seraient traitées dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », qui figure au paragraphe 67 du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée décide de l'adopter?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/305).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant entendre des déclarations suite à l'adoption du projet de résolution.

Je donne la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Van Den Akker (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

L'Union européenne et ses États membres se félicitent de l'adoption de la résolution 70/305 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et de votre attachement au processus de revitalisation. Nous nous devons également de remercier les coprésidents, S. E. M. Vladimir Drobnjak et S. E. M. Wilfried Emvula, ainsi que leurs équipes, qui ont dirigé le processus de négociations avec une grande compétence. Sans leur implication personnelle, leur sagesse, leur sens de l'humour et leur extraordinaire patience, nous n'aurions pu obtenir de tels résultats. Nous remercions également le Secrétariat, en particulier M. Georg Zeiner, et les autres collègues du Secrétariat qui ont participé au processus de leurs importantes contributions. Nous tenons à souligner l'atmosphère constructive dans laquelle se sont déroulées les négociations et à remercier tous les partenaires engagé dans les négociations de leur participation au processus de revitalisation de l'Assemblée générale.

La résolution que nous venons d'adopter contient des éléments nouveaux importants, et elle n'aurait pu être adoptée si tous les États Membres parties aux négociations n'avaient su faire preuve de souplesse. Cette résolution peut être considérée comme une nouvelle avancée en matière de renforcement de la responsabilité, de la transparence et de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président. Plus particulièrement, elle prévoit de prendre des mesures telles que la publication d'informations détaillées sur les finances, les voyages, la dotation en personnel et les activités du Bureau du Président; d'élaborer un format standard en vue du transfert par écrit au successeur du Président des meilleures pratiques et des enseignements tirés, qui seront également mis à la disposition des États Membres; de préserver les archives et la mémoire institutionnelle au cours du mandat du Président en utilisant les installations existantes pour la tenue et l'archivage des

dossiers; de renouveler les efforts en vue de garantir des chances égales aux hommes et aux femmes et l'équilibre des sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies et au sein du Bureau du Président; et de présenter des informations sur le mode de financement et de dotation en effectifs du Bureau du Président. Un autre élément qu'il convient de souligner est la décision selon laquelle les présidents devront faire une déclaration de situation financière lorsqu'ils entreront en fonctions ou quitteront leurs fonctions, dans le respect obligatoire du dispositif de transparence financière. En outre, nous avons décidé de contrôler toutes les contributions par l'intermédiaire du Bureau de la déontologie des Nations Unies et de faire transiter les contributions autres qu'en nature par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

Des progrès notables ont également été accomplis dans d'autres domaines, notamment l'élaboration d'un code de conduite du Président, qui s'applique également aux membres de son bureau, et une prestation de serment pour les futurs présidents. À cela s'ajoute la décision de renforcer la coopération et les échanges entre les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétariat en établissant un dialogue global. Tous ces éléments, ainsi que d'autres éléments sur lesquels nous nous sommes mis d'accord dans cette résolution, permettront d'améliorer l'image de l'Organisation des Nations Unies en général et du Bureau du Président en particulier.

Le 18 juillet, le Conseil de l'Union européenne a adopté ses priorités pour la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Par ces priorités, l'Union européenne réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et souligne la nécessité de réformer et redynamiser les systèmes de gouvernance mondiale. La revitalisation de l'Assemblée générale est un élément clef à cet égard. C'est dans cet esprit que je voudrais indiquer que nous sommes prêts à continuer à participer à ce processus de manière constructive.

M. Tommo Monthe (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

M^{me} Lind (Estonie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT), un groupe transrégional composé des 25 pays de petite taille et de taille moyenne ci-après, qui cherchent à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité : Arabie saoudite, Autriche, Chili, Costa Rica, Danemark, Estonie, Finlande, Gabon, Ghana,

Hongrie, Irlande, Jordanie, Liechtenstein, Luxembourg, Maldives, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Portugal, Rwanda, Slovénie, Suède, Suisse et Uruguay.

Nous nous félicitons vivement de l'adoption de la résolution 70/305 par consensus aujourd'hui, et nous tenons à remercier le Président Lykketoft de son leadership, ainsi que les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, les Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie, de leurs efforts inlassables, leur excellent travail, leur créativité et leur dévouement sans faille. En outre, nous voudrions remercier sincèrement toutes les équipes et le Secrétariat.

Le Groupe ACT voudrait faire quelques observations sur la section de la résolution relative à la sélection et à la nomination du prochain Secrétaire général et des autres chefs de secrétariat.

Nous nous félicitons de ce que le Groupe de travail spécial soit parvenu à un accord par consensus, qui a permis de compléter la résolution historique 69/321 au moyen de dispositions figurant dans la résolution de cette année, qui soulignent les progrès réalisés jusqu'à présent. Nous avons une idée claire des candidatures qui ont été présentées pour le poste de Secrétaire général et nous avons participé aux dialogues informels avec les candidats – un processus dont nous estimons qu'il deviendra et devrait devenir la norme à l'avenir. Étant donné que la nouvelle session s'ouvre aujourd'hui et que la procédure de sélection est non seulement en cours, mais est entrée dans sa dernière phase, nous nous réjouissons de ce que dans la résolution qui vient d'être adoptée, l'Assemblée générale demande au Président de l'Assemblée à sa soixante et onzième session d'appuyer activement cette procédure.

Le Groupe ACT demeure favorable à ce que le candidat le plus qualifié soit nommé par l'Assemblée générale en tant que prochain Secrétaire général, au terme d'une procédure de sélection équitable et transparente. Par conséquent, nous notons avec satisfaction que des qualifications et des critères clairs et précis ont été également inclus dans la résolution de cette année. En outre, les positions de longue date du Groupe ACT ont été dûment prises en compte au paragraphe 45 – qui a fait l'objet de nombreux débats – qui traite des nominations de hauts fonctionnaires. Nous préconisons depuis longtemps que le Secrétaire général exerce son indépendance dans la sélection des hauts fonctionnaires, respecte les normes les plus élevées et privilégie les

plus hautes qualités de compétence dans le cadre de ces nominations, tout en assurant une répartition juste et équitable entre les sexes sur une base géographique aussi large que possible.

Le Groupe ACT aimerait que l'Assemblée générale continue à jouer le rôle qui lui revient au titre de la Charte, y compris sa prérogative de rédiger une résolution finale sur la nomination du Secrétaire général. Nous espérons que la phase finale de sélection sera encourageante, comme cela a été le cas jusqu'à présent s'agissant de la procédure dans son ensemble. À cet égard, le Groupe ACT, souscrivant aux vues exprimées par le Président, appelle de nouveau le Conseil de sécurité à se montrer à la hauteur des attentes de l'ensemble des Membres en respectant les nouvelles normes d'ouverture et de transparence en ce qui concerne la procédure de sélection et les résultats des votes indicatifs.

Pour terminer, au nom de notre Groupe, je voudrais remercier sincèrement le Président Lykketoft de l'excellent travail qu'il a accompli en établissant de nouvelles normes de transparence à l'Organisation des Nations Unies et souhaiter plein succès au nouveau Président et à l'Assemblée générale, pour que cette procédure de sélection soit menée à bon terme.

M. Sobral Duarte (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil se félicite de l'adoption par consensus d'une autre résolution historique sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (résolution 70/305). Nous tenons à remercier l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak, de la Croatie, et l'Ambassadeur Wilfred Emvula, de la Namibie, de l'excellent travail qu'ils ont accompli durant leur deuxième année consécutive en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Comme on le sait, la résolution 69/321, adoptée l'année dernière, a introduit des changements importants dans la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général. Jusqu'à présent, ces changements – notamment la tenue de dialogues informels entre les candidats et l'Assemblée générale – ont contribué à un degré de transparence et d'échanges démocratiques sans précédent dans le cadre de cette procédure, en ce qui concerne le prochain Secrétaire général. La résolution qui vient d'être adoptée, après 10 mois de discussions et de négociations intenses, reflète un engagement similaire en faveur d'un processus de prise de décisions plus inclusif et plus démocratique à l'Organisation des Nations Unies.

À notre avis, il convient de mentionner tout particulièrement les avancées introduites aux paragraphes 44 et 45 de la résolution de cette année. Le paragraphe 44, entre autres points, souligne que « la nomination de hauts responsables de l'Organisation par le Secrétaire général doit être guidée par les principes de transparence et d'ouverture ».

Quant au paragraphe 45, il souligne

« qu'en règle générale, aucun ressortissant d'un État ou d'un groupe d'États ne devrait avoir le monopole des hautes fonctions dans le système des Nations Unies ».

Paradoxalement, certaines de ces innovations révolutionnaires – la directive selon laquelle les hautes fonctions au sein de l'Organisation ne doivent pas faire l'objet d'un monopole – sont tirées de libellés adoptés précédemment par consensus. Les résolutions 46/232 de 1992 et 51/241 de 1997, qui ont toutes été adoptées sans vote, avaient établi ce principe après la fin de la guerre froide. Il convient de souligner l'importance qu'il y a à réaffirmer cette notion en ce moment. À l'approche de l'élection d'un nouveau Secrétaire général par l'Assemblée, il est plus que jamais important que celui-ci soit guidé dès le départ par ce principe dans le cadre des nominations auxquelles il va procéder. Améliorer le fonctionnement du Secrétariat est un élément essentiel de la réforme et de la revitalisation de l'Assemblée générale et de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, et il n'y a pas de meilleur moment de nous engager de nouveau en faveur de cette idée que maintenant.

La résolution de cette année apporte également des innovations importantes dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne le Président et son Bureau. Après 70 ans, un code d'éthique attendu depuis longtemps a été introduit, ainsi qu'une prestation de serment pour le Président. En outre, certaines mesures – notamment une déclaration de situation financière par les présidents de l'Assemblée générale, le contrôle par le Bureau de la déontologie des Nations Unies de toutes les contributions au Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Bureau du Président et la fourniture aux présidents de l'Assemblée générale des ressources disponibles dès la date de leur élection – contribueront au respect des normes les plus strictes de transparence et d'éthique et au renforcement des travaux du Bureau du Président.

Néanmoins, cette résolution n'a pas été à la hauteur de nos attentes pour ce qui est des autres moyens susceptibles d'améliorer et de renforcer les travaux du Président de l'Assemblée générale, notamment l'impératif de mettre à disposition du Bureau du Président des ressources importantes provenant du budget ordinaire, une décision attendue depuis trop longtemps. Le Brésil reste attaché à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et à la réaffirmation de son rôle central d'organe décisionnaire le plus démocratique et le plus représentatif de l'Organisation, et nous sommes aussi déterminés à faire en sorte que l'Assemblée générale joue un rôle plus actif dans la nomination du Secrétaire général, conformément à l'Article 97 de la Charte des Nations Unies. L'Assemblée générale ne saurait être réduite à une chambre d'enregistrement.

Enfin, puisque c'est la dernière résolution qui va être adoptée au cours de la présente session, je voudrais féliciter le Président de l'excellent travail qu'il a accompli à la tête de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. De toutes les importantes initiatives prises par le Président au cours de son mandat, je souhaiterais souligner sa participation active en vue de garantir une sélection démocratique du prochain Secrétaire général en organisant des dialogues ou des rencontres informels, ainsi que la réunion-débat créative avec les candidats, qui a été retransmise par la chaîne de télévision Al Jazeera. Sans cet engagement, nous n'aurions pas fait tout ce chemin.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) :
Je remercie les cofacilitateurs, l'Ambassadeur Vladimir Drobjnak et l'Ambassadeur Wilfried Emvula, de leur travail inlassable, ainsi que le Président Lykketoft des efforts considérables qu'il a déployés pour que nous arrivions là où nous sommes aujourd'hui. Comme nous l'avons dit l'année dernière dans ce même forum, je tiens cette année, au nom de ma délégation et de mon pays, à remercier le Président Lykketoft de la façon dont il a, tout au long de ces 10 mois d'intenses négociations, mené cette embarcation qui est la nôtre à bon port en vue de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale.

Pendant des années, des critiques ont été souvent formulées concernant l'absence de consensus et de mesures concrètes prises au sein de l'Organisation pour l'adapter aux défis globaux d'un monde de plus en plus agité. Il nous reste encore du chemin à faire, mais il est de plus en plus clair que, lorsque la communauté internationale – les États Membres de l'Organisation des Nations Unies – œuvre de concert, cela porte ses

fruit, l'objectif étant que son organe principal devienne de plus en plus inclusif, démocratique et transparent. Je voudrais souligner trois éléments essentiels.

Premièrement, grâce à la résolution 70/305, adoptée aujourd'hui, nous avons maintenant une Assemblée générale plus ouverte à tous. La résolution souligne qu'il importe que l'ONU parvienne à un équilibre sur le plan de l'égalité des sexes et de la répartition géographique. Pour être franche, je dirai que ce n'est pas un mince exploit, particulièrement à la lumière de la résolution 69/321 de 2015, dans laquelle nous avons pu assurer une importante participation de femmes candidates au poste de Secrétaire général.

Deuxièmement, grâce à la résolution 70/305, nous avons maintenant une Assemblée générale plus démocratique. Ensemble, nous sommes arrivés à affiner les procédures établies entre l'Assemblée et les autres organes – notamment le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et les différentes composantes du système des Nations Unies – afin que la somme de ces efforts produise un travail plus efficace. Je voudrais notamment appeler l'attention sur l'appel lancé dans la résolution en faveur d'un alignement plus cohérent des futures sessions de l'Assemblée sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) qui, peut-être, constitue l'une des avancées les plus importantes enregistrées de notre temps dans le domaine du développement.

Troisièmement, par le biais de cette résolution, nous avons réussi à créer non seulement une Assemblée générale, mais une organisation plus transparente, avec l'adoption d'un code de conduite et d'une prestation de serment du Président de l'Assemblée générale afin que ses actions soient rendues plus visibles pour le reste du monde.

Comme toujours, il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire, mais l'élan donné à cette fin par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale nous donne l'espace maximal pour continuer sur cette voie. Le renforcement des Nations Unies est essentiel pour que le programme ambitieux qui est le nôtre ne reste pas au stade de la simple aspiration et devienne réalité durant les 15 prochaines années. Pour ce faire, il importe que l'Assemblée générale puisse travailler de façon ordonnée, transparente et efficace.

M. Drobnjak (Croatie) (*parle en anglais*) : En mon nom et au nom de mon cher ami l'Ambassadeur

Wilfried Emvula, de la Namibie, je tiens à remercier sincèrement les États Membres pour toute la coopération constructive et l'assistance créative que nous avons reçues de leur part ces derniers mois. Ce fut un privilège aussi d'avoir continué de coprésider le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, et nous pouvons très certainement dire que la résolution 70/305 que nous venons d'adopter est vraiment notre victoire à tous.

La résolution dont nous sommes saisis est non seulement un important pas en avant qui permettra d'accroître l'efficacité, la transparence et l'application du principe de responsabilité du Bureau du Président de l'Assemblée générale, c'est aussi le triomphe du consensus. Elle offre le meilleur exemple de ce que nous pouvons accomplir ensemble lorsque nous œuvrons, dans un même esprit, à réaliser un objectif commun et à parvenir à un compromis créatif. Elle est aussi, par plusieurs aspects, une continuation de la résolution historique 69/321.

Il y a encore largement matière à amélioration dans le cadre de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, mais avec l'adoption de la résolution d'aujourd'hui, qui fait fond sur la résolution 69/321, on peut dire en toute confiance que des améliorations profondes et créatives ont été apportées, en particulier dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général et du renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Le fait que les annexes à la résolution seront immédiatement annexées au règlement intérieur de l'Assemblée générale en dit long sur l'importance et la portée de notre action.

Nous voudrions remercier le Secrétariat, et en particulier M. Georg Zeiner, de sa compétence et de son inestimable assistance et ingéniosité.

Enfin et surtout, nous remercions le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, M. Mogens Lykketoft, et son équipe de la confiance accordée aux coprésidents et de l'appui efficace fourni selon que de besoin pendant ce difficile processus.

Dans quelques heures, le Président de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session prêtera serment, lançant ainsi la mise en œuvre de ce que nous avons réalisé grâce à notre travail acharné et à ce que nous avons adopté aujourd'hui. Nous sommes convaincus que d'autres dispositions importantes de cet ambitieux document seront mises en pratique très bientôt. Ce fut

aussi un honneur de coprésider ce processus novateur. Nous remercions encore une fois tous les participants.

Le Président par intérim : L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen du point 120 de l'ordre du jour.

Point 130 de l'ordre du jour (suite)

Sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 116^{ème} séance plénière, le 9 septembre, les délégations ont exprimé leurs vues en faveur ou non de l'inscription de la question à l'examen à l'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session de l'Assemblée.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le phénomène des migrations, sous tous ses aspects, intéresse tous les États Membres, aussi bien les pays d'origine que de destination, car il s'agit d'un phénomène mondial qui concerne tous les peuples du monde. Tout le monde doit s'employer à faire face à ce phénomène et à trouver des solutions en étudiant, de manière objective, tous ses aspects et ses effets dans le monde, et ses principaux facteurs dans la région du Moyen-Orient, notamment le terrorisme, la poursuite du terrorisme israélien sur les territoires arabes occupés, l'invasion et l'agression militaire de pays de la région ainsi que les mesures économiques coercitives unilatérales.

Il ne faut pas se contenter, comme le fait le point 130 de l'ordre du jour, d'appeler l'attention uniquement sur la région du bassin méditerranéen et les Syriens exclusivement, en ignorant les souffrances des réfugiés libyens, irakiens, yéménites et afghans et autres dont les pays ont subi une intervention militaire menée par de nombreux États Membres de l'Organisation. D'après Eurostat, la part de réfugiés syriens arrivés en Europe ne dépasse pas 20 % de l'ensemble des demandeurs d'asile, ce qui signifie que 80 % des personnes entrées en Europe viennent de différents pays d'Afrique et d'Asie. L'obstination à axer le point 130 exclusivement sur les demandeurs d'asile syriens révélera que la proposition de ce point est motivée par des considérations politiques et non humanitaires.

Tout en saluant les efforts sincères déployés par certains États Membres pour accueillir les Syriens,

nous dénonçons les tentatives visant à leur nuire en les exploitant par des jeux politiques et électoraux, et déplorons la concurrence que se font divers pays en annonçant qu'ils ne souhaitent pas les accueillir, ainsi que les tentatives visant à établir des liens entre eux et le terrorisme. Nous soulignons qu'il importe que la communauté internationale assume, par une série de mesures, ses responsabilités face au phénomène de la migration de dizaines de milliers de terroristes mercenaires étrangers d'une centaine de pays – des États Membres – partis rejoindre les organisations terroristes qui opèrent en Syrie. En République arabe syrienne, nous ressentons de la tristesse et de la douleur pour tout Syrien qui a été contraint de quitter sa maison afin de fuir le terrorisme. Nous espérons que, le plus rapidement possible, chaque Syrien, où qu'il se trouve, pourra rentrer chez lui, retrouver son village, son école, son université ou son travail, et contribuer, aux côtés de ses concitoyens, à la reconstruction de la Syrie.

Enfin, pour mettre fin au phénomène de la migration et de l'asile, les États Membres doivent obliger les pays qui appuient et parrainent le terrorisme à cesser de le faire et à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De même, il faut mettre fin aux mesures économiques coercitives unilatérales imposées par certains États au peuple syrien et qui sont une des causes principales de la paralysie de la vie économique et de la destruction des infrastructures. Il faut également appuyer les efforts déployés pour trouver une solution politique pacifique à la crise syrienne sur la base d'un dialogue intersyrien, conduit par les Syriens, sans intervention étrangère. C'est pourquoi nous demandons que, en application de l'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, le point 130 ne soit pas inscrit à l'ordre du jour de la soixante et onzième session, ou que soit supprimée l'expression relative à la Syrie, qui met l'accent en particulier sur les demandeurs d'asile syriens.

M. Ilichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous croyons que l'Assemblée générale doit examiner la question des migrants en situation irrégulière dans le bassin méditerranéen de manière complète et générale, en tenant compte de chaque aspect connexe, y compris les droits de l'homme, et des pays d'origine, de transit et de destination. Le fait de mettre l'accent sur le facteur syrien semble être inapproprié et avoir un caractère politique, d'autant que nous savons tous bien que l'afflux de migrants passant par la Libye et le bassin méditerranéen constitue maintenant une telle menace que le Conseil de sécurité a dû adopter des résolutions

spécifiques sur cette question et le Secrétaire général établir un rapport (A/70/59), dont les conclusions ne sont pas encourageantes. Comme nous le savons, c'est précisément dans la partie sud de la Méditerranée que l'Union européenne a lancé une opération militaire spéciale, EUNAVFOR MED opération SOPHIA. Nous proposons donc que la référence aux demandeurs d'asile syriens soit supprimée du point 130, ce qui nous permettrait d'éviter des divisions inutiles à l'Assemblée générale.

M. Louis (Haïti) : Je voudrais en tout premier lieu présenter au Président, au nom de la délégation haïtienne et en mon nom propre, les félicitations les plus vives pour le leadership dont il a fait montre dans la conduite de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale qui s'achève aujourd'hui.

Je me permets d'appeler la plus haute attention de l'Assemblée sur l'ampleur de la tragédie des migrants en situation irrégulière dans le bassin méditerranéen. En effet, il s'agit d'une des situations humanitaires les plus pressantes auxquelles notre monde est confronté actuellement, et qui va dans le sens exponentiel depuis plus d'une année. D'ailleurs, bien conscient de l'extrême urgence que requiert cette situation, lors d'une séance de l'Assemblée générale, le 20 novembre 2015, le Président de l'Assemblée, M. Mogens Lykketoft, avait déjà lancé le cri d'alarme en disant :

« Depuis janvier, plus de 880 000 réfugiés et migrants sont arrivés en Europe ... déjà plus de 3 500 d'entre [eux] ont péri en chemin ». (A/70/PV.59 p. 1)

La situation des millions d'hommes, de femmes et d'enfants déplacés et réfugiés syriens, et autres, doit interpeller la conscience de la communauté internationale. Sur cette base, une action collective de la communauté internationale s'avère nécessaire, voire même indispensable. D'autant plus que cela coïncide avec la tenue de la réunion de haut niveau, qui se tiendra en marge de la soixante et onzième session ordinaire de l'Assemblée générale, sur les déplacements massifs des réfugiés et des migrants, le 19 septembre.

La délégation haïtienne est très sensible à la situation des déplacés massifs, des migrants et des réfugiés, plus particulièrement des demandeurs d'asile syriens dans le bassin méditerranéen, et s'en préoccupe beaucoup, comme de tous les déplacés en général. Ainsi, nous sommes favorables à l'inscription à l'ordre du jour de la soixante et onzième session ordinaire de

l'Assemblée générale des Nations Unies du point 130, intitulé justement « Sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen ».

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à souligner que ma délégation est très favorable au maintien du point 130, tel quel, à l'ordre du jour de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Nous estimons profondément regrettable que le renvoi de ce point de l'ordre du jour, de caractère purement procédural, soit remis en question. L'ampleur des mouvements massifs de migrants et de réfugiés dans le bassin méditerranéen n'appelle aucune explication supplémentaire. Le nombre de réfugiés syriens – 4,8 millions de personnes au total –, répartis du Brésil à l'Australie, parle de lui-même. En ces temps où nous sommes démoralisés de voir tant de personnes déplacées, tentant de survivre, nous ne devrions pas remettre en question la pertinence de l'examen aux Nations Unies de cette tragédie.

La semaine prochaine, nos dirigeants se réuniront à New York pour aborder la question des migrants et des réfugiés. Dans le sillage de ces réunions, nous devons nous abstenir de toute division autour d'un sujet sur lequel il nous faut être le plus unis possible. Nous sommes convaincus que les États Membres resteront fermement déterminés à honorer leurs engagements envers ceux qui se tournent vers les Nations Unies pour une assistance et un soutien, et maintiendront le point 130 tel quel à l'ordre du jour de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

M^{me} Velichko (Biélorus) (*parle en russe*) : Le problème des réfugiés et des migrants est mondial par nature et doit être considéré comme un ensemble. Le 19 septembre, l'Assemblée générale tiendra une réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Sur le fond, cette manifestation sera différente de toute autre organisée jusqu'ici dans le cadre des Nations Unies. Nous y adopterons, dans le cadre du document final, une stratégie mondiale pour les réfugiés et une feuille de route pour les migrants. Il est également prévu d'organiser par la suite une conférence intergouvernementale sur les migrations afin d'adopter une stratégie mondiale sur la question.

Ces événements traduisent le fait que, à court et moyen terme, nous avons jeté des bases solides qui nous permettront d'examiner, en profondeur et dans le détail, les options envisageables pour régler les problèmes liés

aux migrants et aux réfugiés, y compris syriens. À cet égard, nous ne pensons pas qu'il soit rationnel d'inscrire le point 130 à l'ordre du jour de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Un point distinct de l'ordre du jour sur ce thème pourrait entraîner une redondance dans les travaux de l'Assemblée et alourdir encore notre ordre du jour déjà chargé, et nous conduire à faire un mauvais usage des ressources des Nations Unies.

M. Chu Guang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a écouté les déclarations prononcées par les représentants du Bélarus et de la Fédération de Russie, et nous les remercions de leurs positions. Nous appuyons la déclaration faite par le représentant de la Fédération de Russie. Nous estimons que l'incise qui figure dans l'intitulé du point 130 de l'ordre du jour – « en particulier les demandeurs d'asile syriens » –, devrait être supprimée.

M^{me} Pritchard (Canada) (*parle en anglais*) : Les situations qui appellent l'attention de l'Assemblée générale sont nombreuses. Cependant, le large éventail de situations dont nous sommes saisis ne doit pas nous pousser à passer sous silence la question relative à la sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen.

Plusieurs délégations ont déjà souligné que cette question demeurerait une préoccupation d'ordre non seulement régional mais également mondial, et nous considérons que, à l'heure actuelle, supprimer ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale serait envoyer un message entièrement inadapté. C'est pourquoi nous sommes favorables à la rétention de ce point et souhaitons le voir inscrit à l'ordre du jour de la soixante et onzième session.

M. Dibaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La République islamique d'Iran insiste sur l'importance qu'il y a à soulager les affres et les souffrances que connaissent les réfugiés avec humanité et avec respect. De fait, l'Iran n'est pas sans connaître lui-même la question puisque, depuis plusieurs décennies, il accueille à lui seul l'une des plus importantes populations de réfugiés au monde. Toutefois, isoler ainsi une situation particulière parmi de nombreuses autres ne semble pas de nature à contribuer à régler la question. Nous réitérons que, à notre sens, la question des réfugiés doit être envisagée de manière synthétique, dans le cadre d'un point pertinent de

l'ordre du jour de l'Assemblée générale, sans adopter de démarche sélective. C'est la raison pour laquelle ma délégation ne peut appuyer l'inscription de ce point au projet d'ordre du jour de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

M. Poveda Brito (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela, est consciente de l'importance de l'examen d'une question d'une aussi grande portée pour l'ordre du jour mondial et humanitaire actuel que la tragédie des réfugiés et des migrants dans le bassin méditerranéen, qui mérite d'être traitée de manière exhaustive et complète, comprenant toutes les zones géographiques qui sont victimes de ce phénomène, et ne s'attachant pas à une région ou un pays spécifique.

En conséquence, nos positions sur la question continueront de reposer sur une vision du point de vue du Sud, dans laquelle on continue de travailler à un discours positif sur le thème des réfugiés et des migrants, qui ne les érige pas en criminels et qui se penche sur les causes profondes de ce phénomène, tels la prévention des conflits armés, le développement socioéconomique et l'élimination de la pauvreté, comme autant de causes structurelles qui, une fois réglées, permettront de triompher de ce problème mondial. C'est pourquoi nous appuyons la proposition présentée par la Fédération de Russie.

M^{me} Al-Temimi (Qatar) (*parle en anglais*) : Nous voulons nous faire l'écho de la déclaration que vient de prononcer notre collègue de la Turquie. Cette question continue de susciter les plus grandes préoccupations internationales. C'est pourquoi nous appuyons l'inscription du point 130 à l'ordre du jour de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

M. Barro (Sénégal) : Compte tenu du flot continu de migrants dans le bassin méditerranéen, le Sénégal milite pour le maintien de cette question à l'ordre du jour.

M^{me} Blake (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis expriment leur plein appui au maintien du point 130 de l'ordre du jour tel qu'il est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et à son inclusion dans le projet d'ordre du jour de sa soixante et onzième session. Comme plusieurs autres délégations l'ont indiqué, notamment Haïti, il s'agit d'un défi qui reste plus que jamais d'actualité. Nous encourageons vivement tous les États Membres à tenir compte de sa

pertinence, étant donné la gravité de la situation des personnes déplacées, non seulement en Syrie, mais ailleurs, afin que nous puissions, en tant qu'organe, poursuivre l'examen d'une question qui reste importante et opportune.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Mon pays est depuis des années l'un de ceux qui sont en première ligne de la crise des migrants et des réfugiés qui touche la région de la Méditerranée. Bien sûr, la situation des migrants et des réfugiés comporte une dimension liée à la guerre, mais nous pouvons également parler en particulier de ce qui se passe en Méditerranée. Comme nous approchons de l'important sommet prévu le 19 septembre, nous pensons que le fait de ne pas inscrire cette question au projet d'ordre du jour de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale risque d'être mal interprété. C'est pourquoi nous soutenons fermement son inclusion.

M. Oussihamou (Maroc) : Ma délégation appuie fortement l'inclusion du point 130 de l'ordre du jour au projet d'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale.

M. Minami (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon souhaite appuyer la proposition concernant le maintien du point 130 de l'ordre du jour, intitulé « Sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen », dans le projet d'ordre du jour de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

La communauté internationale reste confrontée à des tragédies humaines qui découlent des mouvements massifs de réfugiés et de migrants en situation irrégulière dans le bassin méditerranéen. Compte tenu de la complexité et de la gravité de ses causes profondes, cette question exige une attention continue à l'échelon mondial. C'est pourquoi nous devons continuer d'en débattre de manière approfondie après le sommet prévu le 19 septembre.

M^{me} Duncan Villalobos (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica se prononce en faveur du maintien de ce point de l'ordre du jour. Nous pensons que les discussions doivent continuer à se tenir dans cette enceinte.

M. Fornell (Équateur) (*parle en espagnol*) : La délégation équatorienne appelle à l'inscription de la question portant sur les réfugiés et les migrants au projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale sans

parti pris, sans politique de deux poids deux mesures ni politisation de la question à l'encontre d'un pays en particulier. L'Équateur est donc favorable à l'inscription de cette question au projet d'ordre du jour, mais sans référence à la Syrie.

M. Orozco Barrera (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation estime qu'il est important de conserver ce point de l'ordre du jour, tel qu'il a été présenté, dans le projet d'ordre du jour de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale à sa : « Sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen ».

M. Cepero Aguilar (Cuba) (*parle en espagnol*) : Plus d'un million de demandeurs d'asile ont traversé la Méditerranée en 2015. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, 32 % des migrants qui auraient péri ou disparu en tentant de gagner l'Europe via la Méditerranée venaient de l'Afrique occidentale, centrale et australe, 22 % du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud, 10 % de la Corne de l'Afrique et 1 % de l'Afrique du Nord, tandis que l'origine de 35 % d'entre eux est inconnue. Ces données montrent que l'utilisation de la Méditerranée pour atteindre l'Europe n'est pas propre à un pays en particulier. Montrer du doigt l'un ou l'autre pays ne fera que contribuer à une analyse monolithique et incomplète du phénomène.

En conséquence de ce que je viens de dire, Cuba appuie la proposition faite par la délégation russe.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Les opinions exprimées par les délégations de certains pays, qui s'obstinent à vouloir gérer la tragédie des migrants et des réfugiés en mettant exclusivement l'accent sur les Syriens et qui rejettent la proposition faite par la Fédération de Russie de conserver la partie du point 130 de l'ordre du jour concernant la sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière dans le bassin méditerranéen et de supprimer le membre de phrase portant spécifiquement sur les demandeurs d'asile syriens, montrent qu'il y a des gouvernements qui sont impliqués dans la détérioration de cette crise et qui exploitent politiquement les souffrances des migrants et des réfugiés afin de nuire au Gouvernement syrien et de faire chanter la communauté internationale s'agissant de la situation humanitaire en Syrie.

Ma délégation voudrait donc que la question concernant le point 130 de l'ordre du jour soit mise aux voix via un vote enregistré.

M^{me} Danish (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : La délégation du Royaume d'Arabie saoudite voudrait que le point 130 soit maintenu dans le projet d'ordre du jour de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale en raison des mouvements massifs de migrants et de réfugiés dans le bassin méditerranéen et encourage tous les membres à appuyer son maintien.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 116^e séance plénière, le 9 septembre, les délégations ont exprimé leurs vues pour et contre l'inscription de cette question au projet d'ordre du jour de la soixante et onzième session.

Compte tenu des objections formulées, l'Assemblée générale va maintenant procéder à un vote enregistré sur la proposition concernant l'inclusion du point 130 de l'ordre du jour dans le projet d'ordre du jour de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Haïti, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kiribati, Koweït, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pérou, Pologne, Qatar, République centrafricaine, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay

Votent contre :

Bolivie (État plurinational de), Fédération de Russie, Iran (République islamique d'),

Lesotho, Nicaragua, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Bangladesh, Bélarus, Brunéi Darussalam, Chine, Cuba, Équateur, Éthiopie, Guinée équatoriale, Inde, Indonésie, Mongolie, Namibie, Népal, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam

Par 82 voix contre 9, avec 21 abstentions, l'Assemblée générale décide d'inscrire le point 130 de l'ordre du jour au projet d'ordre du jour de sa soixante et onzième session.

[La délégation de l'Albanie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; la délégation de Cuba a informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre; et la délégation de la Tanzanie a informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous saluons tous les efforts sincères et réels visant à régler la question des réfugiés syriens. Cependant, nous estimons que le point 130 de l'ordre du jour en l'état, avec son libellé portant sur la sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des seuls demandeurs d'asile syriens, à l'exclusion de tout autre dans le bassin méditerranéen et dans le monde, alors que ceux-ci ne représentent que 20 % des demandeurs d'asile en Europe, nous rend sceptiques sur les objectifs qui sous-tendent la nouvelle inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. C'est pourquoi ma délégation a demandé un vote et voté contre l'inscription de ce point de l'ordre du jour au projet d'ordre du jour de la soixante et onzième session. Je saisis cette occasion pour exprimer les remerciements de notre délégation aux pays qui ont voté contre l'inscription de ce point au projet d'ordre du jour de la soixante et onzième session, conscients du caractère universel de ce phénomène et de l'absence dans ce libellé de cet aspect qui mérite d'être traité au même titre que celui des immigrants syriens dans le bassin méditerranéen.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour a voté pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, car elle respecte le droit des délégations de proposer l'inscription de points de l'ordre du jour pour les examiner en séance plénière. En outre, nous estimons justifié de conserver ce point de l'ordre du jour pour que l'Assemblée poursuive le débat sur la question durant sa soixante et onzième session. La question des migrations irrégulières dans le bassin méditerranéen demeure un motif de préoccupation pour la communauté internationale, car elle touche un grand nombre d'innocents, notamment des enfants. Si nos points de vue peuvent diverger en ce qui concerne

la gestion des mouvements massifs de migrants et de réfugiés, en fonction des réalités, des capacités, des politiques et des priorités nationales de chaque pays, l'Assemblée générale est l'enceinte qui permet aux États Membres de débattre de cette question clef en vue de trouver des solutions durables à ce problème.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 130 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 15.